

jeudi 12 Mai 2022 - n°345

**Agenda** - Notez bien !

**Aménagement du territoire** - Définitions des missions prioritaires des préfectures de 2022 à 2025

**Aménagement du territoire** - Les recommandations de la Cour des comptes sur les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)

**Environnement** - Verdissement de la commande publique : décret et plan d'actions

**Sport** - Le Tour de France récompense l'engagement des villes moyennes dans la promotion de la pratique du vélo

**Europe** - Les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'UE

**Numérique** - Les Bons Clics pour évaluer la politique de lutte contre l'illectronisme de sa commune

**Environnement** - Découvrir l'outil « GreenVille » pour la nature en ville en Guadeloupe

**Culture** - La programmation de l'édition de la nuit européenne des musées du 14 mai 2022

## AGENDA



**Notez bien !**

**SAVE THE DATE**  
**Congrès de Villes de France**  
**Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022, Fontainebleau**

*Nous vous invitons à réserver le plus rapidement possible vos chambres d'hôtels.*

[Accéder au site dédié](#)

[Pour vous inscrire](#)

[Télécharger le pré-programme](#)

**Mardi 21 juin 2022 (9h30-12h45)**

Groupe de travail numérique de *Villes de France*

Paris

[Télécharger le pré-programme](#)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### Définitions des missions prioritaires des préfectures de 2022 à 2025

Au terme d'un travail entamé il y a un an auprès des préfets de région et de département, le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur, vient de leur adresser un document (non prescriptif) intitulé « *Missions prioritaires des préfecture 2022-2025* » (MPP 22-25). Celui-ci s'adresse à l'ensemble des cadres et agents du réseau des préfectures et des sous-préfectures.

Elaboré suite à la réunion de six groupes de travail thématiques, chacun présidé par un préfet et ayant associé plusieurs représentants de ses services, en concertation avec les organisations syndicales, MPP 22-25 vise à détailler les priorités d'actions des quatre années à venir, tout en confortant la capacité de ce réseau à faire face (comme cela est le cas depuis 2020), à des événements de toute nature, échappant à toute prévision.

Des priorités transversales sont ainsi définies : une animation renforcée de ce réseau, un accès facilité des agents à la formation, une consolidation de l'échelon infra-départemental et des sous-préfectures.

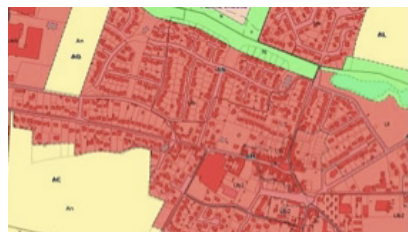
Cinq priorités métiers sont retenues : le pilotage des crises et des politiques de sécurité, la garantie des libertés publiques et du respect de la loi, l'accompagnement de l'entrée et du séjour des étrangers en France, la mobilisation de l'expertise interministérielle au bénéfice des territoires, mais aussi, la dématérialisation des démarches administratives et leur accès effectif, l'élargissement et la diversification des modalités d'accueil des usagers.

Contrairement à une directive nationale d'orientation, MPP 22-25 n'est pas porteur d'un schéma d'organisation prescriptif. Il s'agit d'un référentiel devant aider les préfets dans l'allocation des moyens qui leur sont confiés en leur qualité de responsables de budgets opérationnels de programme et d'unités opérationnelles du programme 354 « *administration territoriale de l'Etat* ».

Comme pour le récent projet stratégique de l'administration territoriale de l'Etat, les préfets ont toute latitude pour décliner MPP 22-25 à l'échelle de leur territoires et de leurs spécificités. Ce document doit faire l'objet d'une présentation et d'un échange avec les partenaires sociaux dans le cadre des comités techniques locaux.

[Télécharger le document MPP 22-25](#)

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### Les recommandations de la Cour des comptes sur les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)

Créés à l'occasion de la loi sur la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles de 2014, les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) avaient pour objectif de « *mieux prendre en compte le monde rural* ». Ils devaient notamment permettre une plus grande efficacité dans la territorialisation des politiques publiques, une meilleure lisibilité de l'action publique et une

mutualisation des moyens. Saisie dans le cadre d'un référé, la Cour des comptes et quatre chambres régionales des comptes ont souligné dernièrement que ces objectifs n'ont été que très partiellement atteints.

Conçus comme une contrepartie à la métropolisation au bénéfice de territoires abusivement qualifiés de « *ruraux* », les PETR recouvrent des réalités extrêmement hétérogènes et comprennent pour la plupart des villes moyennes.

Les innovations de gouvernance n'ont pas atteint les objectifs escomptés en matière de démocratie locale. Les pôles ne disposent pas de visibilité sur la nature de leurs missions et leurs modalités de financement.

Le dispositif a d'ailleurs été remis en cause par la loi NOTRe. Les pôles n'ont pas servi de cadre à la recomposition de l'intercommunalité. Les partenariats dans le cadre de la mise à jour ou de l'établissement d'un projet de territoire restent insuffisamment développés. Alors que les missions exercées par les PETR ne sont recensées par aucun acteur institutionnel, la question de leur périmètre d'intervention reste posée.

Les PETR n'ont pas permis non plus la rationalisation des dispositifs contractuels, qui leur auraient permis de faire vivre concrètement leur projet de territoire. Ils n'ont pas été des « *guichets uniques* » dans le portage des projets innovants ni des interlocuteurs privilégiés dans les dynamiques de coopération métropolitaine.

A l'issue de ce référé, la Cour des Comptes formule trois recommandations :

- 1) faire des PETR des syndicats mixtes ouverts permettant l'adhésion du département et de la région ;
- 2) transformer à moyen terme les PETR en EPCI élargis lorsque leur périmètre peut s'identifier à celui du bassin de vie ;
- 3) à défaut, et lorsque le périmètre du PETR n'est pas pertinent, envisager le retour à une forme associative moins contraignante

[Télécharger le texte du référé](#)

## ENVIRONNEMENT



### Verdissement de la commande publique : décret et plan d'actions

Un décret pour le verdissement de la commande publique est paru, en application de la loi dite Climat et Résilience. Le critère d'attribution unique fondé sur le prix n'est plus une possibilité, d'autres critères peuvent être pris en compte comme le respect de l'environnement. Les concessionnaires se voient imposer de décrire dans le rapport annuel communiqué à l'autorité concédante les

mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique. Parmi les nouvelles dispositions, le décret abaisse dès janvier 2023 de 100 à 50 millions d'euros le montant des achats annuels déclenchant, pour les collectivités territoriales notamment, l'obligation d'élaborer un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser). Enfin, les modalités d'ouverture des données de la commande publique sur un portail national sont définies.

Pour rappel, le troisième plan national d'achats durables (PNAD) a été publié en mars pour 2022-2025. Les objectifs sont d'une part que d'ici 2025, la totalité des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale et d'autre part que d'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale. Autour de deux axes que sont aider les acteurs à s'emparer des objectifs du PNAD et mobiliser, animer, promouvoir et suivre le PNAD, la feuille de route comporte vingt-deux actions comme l'élaboration d'outils numériques pour prendre en compte les critères environnementaux et s'auto-évaluer, la diffusion d'un kit de formations sur les achats durables ou encore l'organisation de journées de rencontres et la remise de trophées.

## SPORT

### VILLE À VÉLO

#### TOUR DE FRANCE

## Le Tour de France récompense l'engagement des villes moyennes dans la promotion de la pratique du vélo

Alors que la 109ème édition du Tour de France s'élancera le 1er juillet depuis Copenhague, la société du Tour vient d'annoncer la labellisation 2022 « *Villes à vélo du Tour de France* » de 34 villes. Ouvert à toutes les collectivités ayant

accueilli au moins une fois le Tour de France ou le Tour de France Femmes, le label a pour objectif de mettre en avant les territoires qui ont engagé une stratégie de développement des infrastructures cyclables mais aussi ont lancé des actions concrètes liées au soutien de la pratique loisir et sportive du vélo.

Parmi les villes récompensées cette année, figurent plusieurs villes moyennes, membres du réseau *Villes de France* dont Albi, Calais et Belfort qui obtiennent 3 vélos, synonyme d'une collectivité « *ayant une politique de promotion du vélo engagée* ». Au total, ce sont 108 villes qui sont désormais labellisées et représentent plus de 7 millions de Français.

## EUROPE



## Les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'UE

Le 9 mai, à l'occasion de la Journée de l'Europe, ont été remises les conclusions de la conférence sur l'avenir de l'Union Européenne. L'assemblée plénière a formulé 49 objectifs et plus de 300 propositions dans des domaines divers : le changement climatique et l'environnement ; la santé ; l'économie, la justice sociale et l'emploi ; l'UE dans le monde ; les valeurs et droits, l'état de droit et la sécurité ; la transformation numérique ; la démocratie européenne ; les

migrations ; l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports. Pour rappel, *Villes de France* avait pris part à cette consultation via [une contribution](#) qui servira également de base de discussion aux futurs échanges avec les institutions européennes. Parmi les propositions phares, une révision des traités qui a été acceptée par les institutions européennes mais plusieurs États s'y opposent notamment dans le contexte de la guerre en Ukraine. Les collectivités locales sont citées dans les quatre propositions suivantes :

- Réaliser et, dans la mesure du possible, accélérer la transition écologique, notamment en investissant davantage dans les énergies renouvelables, afin de réduire la dépendance énergétique extérieure, en reconnaissant également le rôle des collectivités locales et régionales dans la transition écologique.
- Intégrer la production alimentaire et la protection de la biodiversité dans le système éducatif, y compris les avantages des aliments non transformés par rapport aux aliments transformés, et encourager la création de jardins scolaires ainsi que l'octroi de subventions aux projets de jardinage urbain et à l'agriculture verticale. Envisager de faire de la biodiversité une matière obligatoire dans les écoles et sensibiliser davantage le public à la biodiversité au moyen de campagnes médiatiques ainsi que de « *concours* » promus dans toute l'Union (concours au niveau des collectivités locales).
- Examiner la gouvernance économique de l'Union et le Semestre européen afin de garantir que les transitions écologique et numérique, la justice sociale et le progrès social vont de pair avec la compétitivité économique, sans ignorer la nature économique et budgétaire du Semestre européen. En outre, il est nécessaire de mieux associer les partenaires sociaux et les collectivités locales et régionales à la mise en œuvre du Semestre européen afin d'en améliorer l'application et la responsabilité.
- Mieux préparer les jeunes à entrer dans la vie active, donner aux lycéens (à partir de 12 ans) la possibilité de participer à des visites d'observation de qualité dans des organisations à but lucratif et à but non lucratif, en étroite coopération entre les écoles, les collectivités locales et les organisations et entreprises concernées. Ces visites doivent être considérées dans le cadre d'un processus plus vaste d'orientation professionnelle dans l'éducation formelle afin de permettre aux jeunes d'avoir un premier contact avec le monde du travail de façon à pouvoir orienter leurs choix professionnels et/ou d'envisager de devenir entrepreneur.

[Accéder au rapport final](#)

## NUMÉRIQUE



### Les Bons Clics pour évaluer la politique de lutte contre l'illectronisme de sa commune

La crise sanitaire a mis l'accent sur la place du numérique dans la société, tous les domaines de la vie quotidienne et de l'action publique sont concernés.

"17% des Français sont pourtant en situation d'illectronisme, c'est-à-dire en difficulté pour l'utilisation du numérique". Les Bons Clics propose aux communes d'entreprendre leur diagnostic numérique, et d'identifier les premières actions

pour lutter contre l'illectronisme et accompagner les citoyens. Les Bons Clics est un projet développé par WeTechCare, association à but non lucratif née de l'association Emmaüs Connect. Cette plateforme a pour ambition de devenir la référence de l'inclusion numérique.

[En savoir plus](#)

## ENVIRONNEMENT



### Découvrir l'outil « GreenVille » pour la nature en ville en Guadeloupe

Dans les territoires d'Outre-Mer, la forte croissance démographique et l'urbanisation représentent des risques pour la préservation des milieux naturels. En milieu urbain, les espaces publics et privés à usage collectif (parcs et jardins, cimetières, espaces d'accompagnement de voiries et d'habitation) sont des maillons nécessaires au maintien des continuités écologiques du territoire dans

sa globalité. En ce sens la qualité écologique de leur gestion est primordiale. Des attentes ont été mises en avant sur le besoin de partage et de création de références scientifiques et techniques sur la gestion écologique adaptées au contexte de la Guadeloupe. Dans le cadre de sa feuille de route, l'Agence française pour la biodiversité a souhaité accompagner les initiatives locales contribuant, dans l'ensemble des territoires d'outre-mer, à la reconquête de la biodiversité ultramarine dans ses composantes terrestre, aquatique et marine. Le CAUE de la Guadeloupe s'est associé avec Plante & cité pour déployer des outils pour s'assurer de la mise en application sur le terrain de bonnes pratiques de gestion écologique des espaces verts en ville.

Il est possible de découvrir [les outils à disposition sur ce site](#) afin de généraliser les pratiques de gestion écologique.

## CULTURE



### La programmation de l'édition de la nuit européenne des musées du 14 mai 2022

La 18ème édition de la Nuit européenne des musées a lieu le samedi 14 mai 2022. À cette occasion, de nombreux musées ouvrent gratuitement leurs portes partout en France et en Europe, de la tombée de la nuit jusqu'à minuit. Des visites commentées et éclairées, des parcours ludiques, des ateliers, des projections, des dégustations, des spectacles vivants ainsi que des animations

exceptionnelles proposent à toutes et à tous une expérience du musée à la fois conviviale et ludique. La Nuit européenne des musées est organisée par le ministère de la Culture en liaison avec les directions régionales des affaires culturelles (Drac). Elle bénéficie du patronage de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, d'ICOM France et de nombreux partenariats institutionnels et médias. Sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), des informations, des appels à participation et de nombreux échanges sont organisés. Renouvelée pour cette édition, l'opération « *La classe, l'œuvre !* », en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports permet chaque année à plus de 16 000 élèves et à près de 330 musées de France d'élaborer et valoriser des projets qui favorisent la venue d'un public scolaire et familial. Les projets « *La classe, l'œuvre !* » sont disponibles sur la plateforme élaborée en partenariat avec Réseau Canopé et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. La programmation détaillée est à retrouver dans le dossier de presse en [téléchargement ici](#).



**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia 

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Céline Juteau, Armand Pinoteau,  
Jean-Sébastien Sauvourel  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi